



Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires  
Service Politique de la Ville  
Service Égalité, Intégration, Inclusion

**2023 DDCT 89** : Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Fière de sa diversité, la Ville de Paris encourage une meilleure intégration de l'ensemble de ses habitant·es, quels que soient leurs origines, leurs parcours, leurs histoires. L'accueil des personnes ayant vécu un parcours migratoire, demande un soutien et un accompagnement spécifiques, en fonction des vécus de chacun. L'insécurité linguistique est une barrière dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne pour les personnes qui maîtrisent mal le français. La connaissance du français est l'une des conditions pour réussir un parcours d'intégration. Les actions des associations dans les quartiers, contribuent à une meilleure connaissance et compréhension des situations des migrant·es, et à lutter contre les discriminations à Paris.

À ce titre, la collectivité parisienne apporte annuellement son soutien à près de 25 000 Parisien.ne.s en leur permettant de bénéficier d'une formation à la langue française.

La Fédération des centres sociaux de Paris (FCS 75) accompagne les centres sociaux associatifs parisiens et leurs usager·es vers les certifications du diplôme initial de langue française (DILF), du diplôme d'études en langue française (DELF) et du diplôme de compétence en langue (DCL). Elle organise pour le réseau des centres sociaux parisiens :

- Une coordination linguistique au sein du réseau, qui permet aux coordinateur·ices des centres sociaux d'échanger sur leurs pratiques, notamment au regard du soutien du passage des examens.
- Une offre de formation étoffée à destination des bénévoles en linguistique du réseau, dont une journée spécifique dénommée « Préparer les apprenant·e-s aux certifications linguistiques » dont le contenu a été remodelé en 2023 afin

de prendre en compte le Diplôme de Compétences Linguistiques (DCL) nouvellement intégré dans le dispositif.

- Une solution de mutualisation du passage du DILF, via un partenariat avec l'ENS.
- Un soutien financier du passage des examens pour les apprenant·es des centres sociaux, via la prise en charge d'une partie des frais d'inscription ainsi qu'une participation aux frais pédagogiques.

Le montant total de la subvention 2023 proposée est de **30 000 €** (**20 000 €** au titre de l'intégration pour la DDCT / SEII et **10 000 €** pour la Politique de la Ville DDCT/SPV) avec la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

L'association Revivre contribue à l'accompagnement en France des réfugiés syriens et de leur famille, en facilitant notamment l'aide à la scolarisation et à l'apprentissage du français. L'objectif du projet de formation est de favoriser l'intégration professionnelle, culturelle et sociale des demandeur·euses d'asile et réfugié·es statutaires de toutes nationalités, par l'acquisition des fondamentaux de la langue française et le renforcement des compétences linguistiques. L'association, dans la mise en œuvre du projet, tient compte des contraintes d'éloignement ou de disponibilité des apprenant·es, notamment des mères de famille, du moment de leur entrée dans le programme (possible en cours d'année jusqu'en mars). Il peut aussi être adapté en cours d'année et au cas par cas, en fonction des situations particulières rencontrées par les élèves (cours à distance notamment). Le dispositif d'apprentissage du français se poursuit en 2023 afin de permettre à des demandeur·euses d'asile et des réfugié·es statutaires de préparer une certification (DELF).

Le montant de la subvention 2023 proposée est de **5 000 €**.

L'association Boitaqueer cherche à promouvoir et à diffuser les cultures queer et le travail des personnes queer dans l'espace public et auprès de structures publiques ou privées. Elle propose des ateliers de pratiques artistiques. Ils sont incarnés par des artistes queer et s'adressent à un public de jeunes issus de quartiers politique de la Ville. L'objectif est de sensibiliser des adolescent·es aux discriminations sexistes et LGBTQIAphobes par le médium artistique.

L'association participe à l'organisation de plusieurs événements durant le festival des Fiertés organisé par les Mairies des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, dans une perspective queer transdisciplinaire et intersectionnelle. Les ateliers permettent la rencontre de personnes dont les identités sont peu représentées dans la société ou les médias et favorise une meilleure intégration dans les quartiers politique de la Ville.

Le montant de la subvention 2023 proposée est de **5 000 €**.

Afin de poursuivre ces actions particulièrement structurantes pour les habitant·es des quartiers populaires, je vous propose l'attribution de 4 subventions à 3 associations pour un montant total de 40 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris